

## Audience SNEP-FSU Amiens / Recteur / IA IPR EPS

Amiens, le vendredi 02 septembre 2022

17h30 salle Samuel PATY

Sont présents, pour l'administration :

- Madame BELLET-LEMOINE	Secrétaire Générale du rectorat	(SG)
- Monsieur HAYE	DRH	(DRH)
- Monsieur LOUBIERE	Chef de la DPE	(C DPE)
- Madame WINKELS	IA-IPR.	(MW)
- Madame ALEXANDRE	IA-IPR.	(CA)
- Monsieur LANTZ	IA-IPR	(DL)

Le SNEP-FSU est représenté par :

- Nicolas GORALCZYK	NG
- Pamela SVETOJEVIC	PS
- Sarah VAILLANT	SV
- Mathieu BRIGALDINO	MB
- Marc MEUNIER	MM

Nous regrettons la tenue tardive de cette audience malgré une demande effectuée environ deux mois avant. Selon la nature des mails envoyés au rectorat, il est difficile de savoir à quelle adresse (dialogue social – DPE – DOS – secrétariat des IPR – DSDEN etc...) et à quelles personnes adresser nos questions. Trop souvent, le « dialogue social » s'apparente à un monologue et il est parfois nécessaire de faire preuve de persévérance pour obtenir un retour à nos sollicitations.

### 1) Les stagiaires :

Nous avons souhaité revenir sur les conditions d'affectation des stagiaires, tellement les dysfonctionnements constatés ont été source de stress, d'inquiétudes voire d'incompréhension dans certains cas :

Affectations tardives, changeantes et singulières sur certaines ZR, sur 2 établissements, face à des élèves de collège, lycées et LP pour un même enseignant stagiaire

DL : non ZR, affectation tardive pour tout le monde, mi-temps initialement prévu finalement changé en temps complet car titulaire d'un MEEF, d'où affectation tardive et avec temps complet.

C'est la donnée de départ qui était inexacte : les stagiaires ont coché la case titulaire d'un master disciplinaire alors que les STAPS sont plutôt titulaires d'un master MEEF

DRH : problème de nomenclature des codes sur l'application utilisée et cela s'est produit dans toutes les académies. Les changements d'affectations se sont effectivement étalés dans le temps et tout a été suivi minutieusement par Isabelle BOULNOIS.

DL : les stagiaires auront entre 60 et 120 heures des formations mais pas uniquement le lundi.

Ces explications nous ont surpris. En effet, dans certaines académies, les stagiaires ont tous, sans exception, été affectés sur un seul établissement

Et la formation UNSS pour les stagiaires ?

DL : au moins une journée disciplinaire, pourquoi pas l'UNSS. L'INSPE est maître d'œuvre dans ce domaine disciplinaire, il reste ensuite le PAF et éventuellement l'UNSS mais ce sera l'année prochaine car leur plan de formation est déjà validé. La recommandation institutionnelle était de leur laisser des choix.

Eventualité d'accueillir les stagiaires en amont des réunions de district.

Quelle équité de traitement par rapport à leur validation compte-tenu de leur affectation sur des types d'EPLÉ différents.

Le problème des difficultés financières est verbalisé par les stagiaires (rémunérations insuffisantes, difficultés à trouver des logements à prix abordables, en particulier dans certaines zones de l'Oise)

DRH : la réalité financière est importante, des travaux ont lieu au MEN pour améliorer la condition des stagiaires, une prime de 100€ mensuelle a été mise en place. Il y a un dispositif logement qui peut être activé auprès du service social (cf guide de l'Action Sociale)

Pas de réponse concernant l'inquiétude liée à l'équité de traitement (validation de l'année) selon que l'on exerce sur un ou sur plusieurs bahuts

## 2) Les contractuels :

Combien sont-ils ?

CA : c'est la DPE qui maîtrise le chiffre, tous ont au minimum le niveau L3 STAPS avec test de sauvetage validé. Les contractuels des années précédentes ont été conservés.

DRH : 24 en EPS soit 3% des effectifs totaux des P.EP de l'académie et 30 dossiers en réserve

## 3) Les installations, équipements sportifs et gymnases :

Multiplication des gymnases où le chauffage est coupé ou baissé.

Fermetures annoncées des piscines de Beautor, Moreuil et Poix de Picardie.

Le SNEP FSU à interpeler, il y a un mois par courrier :

Le recteur = pas de réponse

Le président de la région des HdF = pas de réponse

Le DASEN de l'Aisne = il saisit le préfet qui devrait contacter les élus...

Comment œuvrer pour garantir à l'accès à « nos salles de classe » ?

SG : organisation en interne en cours, peut-être les DASEN.

MW : cela peut passer par les chefs d'établissements.

CA : certains chefs d'établissements annulent les cycles piscines pour des raisons financières

DL : les statistiques des non-nageurs CM2-6ème ont explosé en général et en particulier sur le soissonnais 86% de NN.

Nous constatons que chacun des interlocuteurs se renvoie la balle !

Le recteur nous demande d'interpeler les IPR, les IPR nous dirigent vers le DASEN qui s'adresse au préfet.

Le constat est simple. Seules des actions concertées de terrain (équipes EPS et parents d'élèves voire certaines directions d'établissement) pourront faire bouger les lignes et infléchir des décisions politiques locales

## 4) Les transports :

Quid de la possibilité de conduire les minibus pour les P.EPS ?

DL : « le métier de P.EPS n'est pas celui de chauffeur »

Certes, mais pourtant effectuer son service sur 2 voire 3 établissements requiert de réelles aptitudes à la conduite !

La situation actuelle est ubuesque tellement elle diffère d'un établissement à un autre.

Là, le chef autorise l'utilisation des minibus, ailleurs il refuse...

SG : règle de 2018 rappelée au PerDir, ce n'est pas interdit mais il faut être vigilant.

5) Calendrier corpo :

Quand les collègues seront avertis d'une éventuelle promotion ou avancement ?

DRH : pas de calendrier annuel communiqué, les périodes restent les mêmes, les rectorats sont en attente des différentes circulaires.

6) IMP coordo EPS : inégalités de traitement dans l'attribution des IMP, quelle est la règle d'attribution ?

SG : c'est un texte CTA qui sert de référence.

CA : faire remonter par le biais de l'adresse « dialogue social »